Fontaines Saint-Martin & vous

Le magazine municipal de la commune de Fontaines Saint-Martin

fontaines-saint-martin.fr

40
JANVIER
FÉVRIER
MARS
2026

Commune de FONTAINES Saint-Martin

Vie municipale

Ville prudente labellisée 3 cœurs

Dossier

Élections municipales et métropolitaines 2026

Portrait

Le Sou des Écoles : 117 ans d'histoire

Vie municipale en bref

Fontaines Saint-Martin labellisée “Ville Prudente”

Le 20 novembre, la commune a officiellement obtenu 3 cœurs au label national “Ville Prudente”, décerné par l’Association Prévention Routière.

Cette distinction récompense les actions concrètes menées localement en matière de sécurité routière, notamment pour :

- apaiser la circulation,
- protéger les piétons et les usagers vulnérables,
- sensibiliser les habitants aux comportements à risque.

Grâce à cette démarche engagée, Fontaines Saint-Martin rejoint le réseau des communes exemplaires en matière de prévention et de sécurité au quotidien.
Un panneau officiel portant la mention “Ville Prudente - 3 cœurs” sera prochainement installé aux entrées de la commune, témoignant de son engagement envers ses habitants et ses visiteurs.

Travaux du groupe scolaire : la phase 1 s’achève

Une extension qui prend forme
La première phase du chantier d’extension de l’école élémentaire touche à sa fin. Les parements en pierre et le bardage bois sont désormais posés, donnant au bâtiment son aspect final. À l’étage, cette extension accueillera quatre nouvelles classes ainsi que la classe UPE2A (pour les enfants allophones), permettant d’améliorer les conditions d’apprentissage.

Des aménagements provisoires pour assurer la continuité
Pour accompagner cette transition, deux classes provisoires ont été installées en rez-de-chaussée afin d’accueillir les élèves pendant la rénovation du bâtiment existant (phase 2). L’ensemble des raccordements techniques (eau, électricité) a été réalisé, et le nouveau bâtiment répond désormais aux normes de sécurité.

Les prochaines étapes du chantier
Le déménagement d’une grande partie des classes de l’élémentaire est prévu durant les vacances de février 2026. La phase 2 portera sur la réhabilitation complète de l’aile actuelle de l’élémentaire et sur l’aménagement des espaces extérieurs, y compris la cour élémentaire, entre février et l’été 2026.

Édito

CHÈRES SAINT-MARTINOISES, CHERS SAINT-MARTINOIS,

Après la pause des fêtes de fin d'année, le quotidien reprend son cours : l'école, le travail, mais aussi l'engagement dans la vie locale. À Fontaines-Saint-Martin, ce sont avant tout les femmes et les hommes qui s'investissent dans nos associations, petites ou grandes, qui contribuent à maintenir un village vivant, animé et solidaire.

Sport, culture, solidarité, éducation, célébrations, festivités… Derrière chaque rendez-vous et chaque activité, il y a des bénévoles qui donnent de leur temps, partagent leurs idées et tissent des liens. Leur engagement permet à chacun de trouver sa place, d'apprendre, de rencontrer et de transmettre. Dans toute leur diversité, les associations constituent un pilier essentiel de notre vie collective et participent pleinement au dynamisme de notre commune.

Cet esprit d'engagement, fondé sur le bénévolat, le dialogue et le sens du collectif, fait pleinement écho à un autre temps fort de la vie citoyenne. L'année 2026 sera en effet marquée par les élections municipales et métropolitaines, qui se tiendront en mars prochain. Ce bulletin municipal vous apporte les éléments nécessaires pour mieux comprendre ces scrutins et leur déroulement.

L'information et la participation de toutes et tous sont au cœur d'une démocratie locale vivante. Il appartient à chacune et chacun de s'informer, d'échanger et de faire vivre cette participation citoyenne, essentielle au bon fonctionnement de notre vie démocratique.

Je forme le souhait que cette année nous permette de continuer à cultiver le sens du collectif, l'attention portée aux autres et la volonté de contribuer, chacun à sa manière, à la vitalité de notre commune.

En ce début d'année, je souhaite adresser à chacune et chacun d'entre vous des vœux sincères, nourris par l'esprit de solidarité qui nous rassemble.

Que 2026 soit faite de rencontres et de moments partagés.

Qu'elle soit propice aux initiatives, petites ou grandes, qui entretiennent le lien.

Qu'elle permette à celles et ceux qui le souhaitent de s'investir, même ponctuellement, dans une association ou une action qui leur tient à cœur.

Qu'elle favorise l'écoute, le respect et l'attention aux autres - ces valeurs discrètes mais essentielles de la vie en société.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026, sereine, solidaire et riche de projets partagés.

Virginie Poulain
Maire de Fontaines Saint-Martin

Retrouvez toute l'actualité de votre commune
(flashez ce QR code)

Pratique

Mairie
1 place Jean Moulin
Tel. 04 72 42 91 91
Accueil@fontaines-saint-martin.fr
www.fontaines-saint-martin.fr

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
Les lundis et vendredis
après-midi de 14h30 à 17h30
Les samedis matin de 9h à 12h
(hors vacances scolaires)

Accueil téléphonique
les après-midis du lundi
au vendredi de 13h30 à 17h.

Mme le maire et les élus adjoints/délégués vous reçoivent sur rendez-vous :
04 72 42 91 91
Accueil@fontaines-saint-martin.fr

Virginie Poulain : Maire
Jean-Paul Baudelot : Voirie - Sécurité - Travaux
Sabine Colliot : CCAS - Enfance
Pascal Rollet : Finances - Patrimoine communal
Joëlle Clary : Cadre de vie - Mobilité - Proximité - Senior
Sébastien Moreau : Sport - Associations - Jeunesse - Culture
Cédric Catherin : Communication interne et externe

Fontaines Saint-Martin & Vous
n°40 - Hiver 2026
Directrice de publication : Virginie Poulain
Rédacteur en chef : Cédric Catherin
Rédaction : Jean-Paul Baudelot, Cédric Catherin, Virginie Poulain, Pascal Rollet, Joëlle Clary, Sabine Colliot.
Iconographie : Cédric Catherin, freepik.com, thenounproject
Conception et réalisation : Micro 5 Lyon
Tirage : 1 500 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé PEFC

Ne pas jeter sur la voie publique

Commune de FONTAINES Saint-Martin

LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal gère les affaires de proximité qui rythment la vie locale :
- Écoles, restauration scolaire et périscolaire
- Petite enfance
- Séniors
- Urbanisme et délivrance des autorisations
- Vie associative, culturelle et sportive
- Travaux, voirie communale et sécurité de proximité
- Environnement, espaces verts, cadre de vie
- État civil
- Soutien et action sociale via le CCAS
- Développement commercial
- Prévention santé

Les élus municipaux représentent la commune et donnent l'orientation des projets conduits au niveau local avec l'appui des services municipaux.

LE RÔLE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

La Métropole de Lyon exerce des compétences plus larges, à l'échelle de 58 communes :
- Voirie métropolitaine
- Mobilités (TCL, modes doux, infrastructures)
- Gestion des déchets, encombrants et déchèteries
- Eau, assainissement et réseaux
- Habitat, logement, urbanisme et planification (SCoT, PLU-H)
- Développement économique et attractivité
- Solidarités territoriales et médicosocial
- Politiques environnementales

Ces compétences, largement visibles dans notre quotidien, complètent celles de la commune. Les élus métropolitains représentent les habitants dans les décisions prises à l'échelle du territoire.

Dossie

Élections municip comprendre les en

En mars 2026, les électeurs seront appelés aux urnes pour élire leurs représentants au conseil municipal de Fontaines Saint-Martin ainsi qu'au conseil de la Métropole de Lyon. Deux élections le même jour, deux instances différentes… mais un même objectif : façonner l'avenir de notre commune et de notre territoire.

Pourquoi deux élections en mars 2026 ?
Depuis 2020, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à part entière à statut particulier, dotée de son propre fonctionnement et de compétences élargies. Elle dispose de son propre conseil métropolitain, élu au suffrage universel direct, indépendant du conseil municipal. Les deux institutions doivent pouvoir travailler néanmoins en lien étroit pour mener des politiques publiques cohérentes et au service du quotidien des habitants.

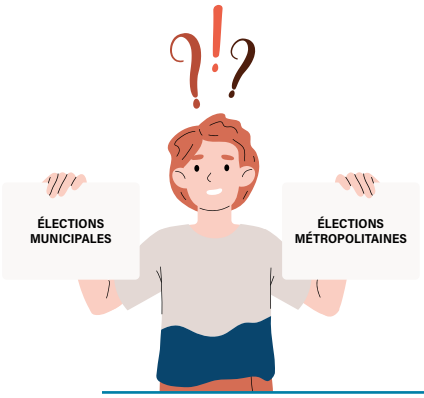

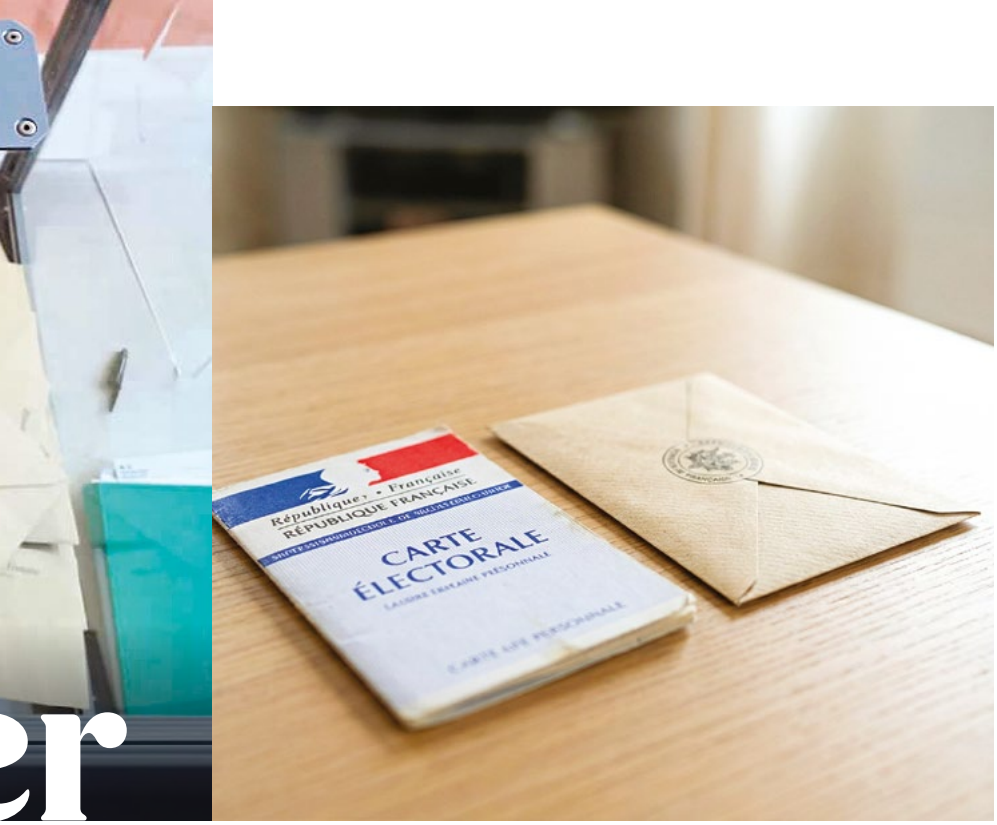

pales et métropolitaines : enjeux de mars 2026

Les modalités de vote à Fontaines Saint-Martin

DEUX SCRUTINS LE MÊME JOUR
→ 1 bulletin pour le conseil municipal
→ 1 bulletin pour le conseil métropolitain

Comment se déroule chaque scrutin ?

Élections municipales
- Scrutin de liste, à deux tours, avec parité obligatoire.
- Les électeurs choisissent une liste complète : les sièges sont répartis proportionnellement avec prime majoritaire pour la liste arrivée en tête.
- Le maire est ensuite élu par le conseil municipal.

Élections métropolitaines
- Scrutin de liste également, organisé par circonscriptions métropolitaines.
- Fontaines Saint-Martin appartient à la circonscription "Val de Saône" (14 élus métropolitains pour 25 communes).
- Les 150 conseillers métropolitains siègent durant un mandat de 6 ans

Dates des scrutins pour les 2 élections

- **1er tour :** dimanche 15 mars 2026 de 8h à 18h
- **2nd tour :** dimanche 22 mars 2026 de 8h à 18h

(Conformément au décret publié au Journal officiel du 28 août 2025)

- **Pas de nouvelle carte électorale.**
- **Documents obligatoires pour le vote : Carte d'identité, Passeport, Permis de conduire, Carte vitale avec photo.**
- **Les citoyens européens ne votent que pour les municipales.**

Votre voix compte

Ces élections sont un moment essentiel de la démocratie locale. Votre participation déterminera les femmes et les hommes qui piloteront les projets de notre commune et de notre Métropole pour les années à venir.

Qui peut voter ?

- Être inscrit sur les listes électorales (inscription possible jusqu'au 6 février 2026)
- Être majeur
- Être de nationalité française ou citoyen d'un pays de l'Union européenne résidant en France

POUR TOUTE QUESTION
04 72 42 91 91

Comment s'inscrire ?

La date limite d'inscription est fixée :
- **En ligne :** au plus tard le mercredi 4 février 2026 à 23h59
- **En Mairie :** au plus tard le vendredi 6 février 2026

Vous pouvez vous inscrire si :
- vous venez d'emménager sur la commune,
- vous avez acquis la nationalité française,
- vous avez eu 18 ans récemment.

Comment s'inscrire ?
- **En ligne via service-public.fr** (rubrique "élections", formulaire 12669*02 à télécharger + pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- **En mairie** (formulaire 12669*02 à compléter + pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- **Par courrier** (formulaire 12669*02 complété + pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois

Vie citoyenne

Hiver : circulation, déneigement et sécurité en période de verglas

Chaque année, de novembre à mars, la Métropole de Lyon active son Plan de Viabilité Hivernale pour faire face à la neige, au givre et au verglas.
Objectif : garantir la sécurité de tous, tout en assurant la continuité des déplacements dans les meilleures conditions possibles.

Des moyens renforcés sur tout le territoire
Le dispositif mobilise 1 110 agents formés, dont 500 affectés au déneigement manuel sur des lieux stratégiques comme les écoles, hôpitaux ou ponts.
Au total, 6 300 km de voirie sont traités, avec l'appui de 84 véhicules équipés de lames et saleuses, 11 dépôts de sel, et 325 000 litres de saumure pour dégeler efficacement les chaussées.

Priorité aux axes majeurs
Les routes sont classées par ordre de priorité :
Niveau I : axes de transports en commun majeurs (lignes C1 à C26), voies d'accès aux communes et grands équipements.
Niveau II : voies inter-quartiers.
Niveau III : dessertes locales.
Les interventions débutent par le niveau I et progressent selon l'intensité des précipitations.

L'action de la commune sur les espaces publics
En complément de l'action métropolitaine sur la voirie, les services municipaux interviennent sur l'ensemble des espaces communaux : abords des écoles, cours d'écoles, parvis de l'église, places publiques, accès aux bâtiments municipaux, parkings communaux et chemins piétons.
Ils assurent le salage et le déneigement de ces zones afin de garantir la sécurité des usagers, notamment aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

La sécurité, c'est aussi l'affaire de chacun
Chaque habitant a un rôle à jouer. À Fontaines Saint-Martin comme ailleurs, il est demandé à chaque riverain et commerçant de déneiger le trottoir situé devant son domicile ou son commerce.

Téléthon : un bel élan sportif et solidaire

Le samedi 6 décembre, Fontaines Saint-Martin a accueilli une nouvelle édition du Téléthon organisée par l'AC3F, rassemblant près de 150 participants venus marcher ou rouler selon les parcours proposés. Vététistes, randonneurs et cyclistes se sont élancés dans une ambiance conviviale, portés par l'esprit solidaire de la journée.
L'événement s'est conclu par un moment de partage préparé par les bénévoles, dont l'engagement a permis de remettre un don de 2 200 € à l'AFM Téléthon.

Conseil Municipal des Enfants - Une visite exceptionnelle au Sénat

Le Conseil Municipal des Enfants a eu la chance de visiter le Sénat le samedi 15 novembre. Après un pique-nique partagé dans le jardin du Luxembourg, les jeunes élus ont été accueillis par Monsieur le Sénateur Gilbert-Luc Devinaz qui leur a présenté l'Hémicycle, expliqué le fonctionnement du Sénat et répondu à leurs questions.

Les enfants ont également pu prendre des photos depuis la place du Président, un moment fort de la journée.
Cette visite a permis aux jeunes élus de mieux comprendre le rôle des institutions et de vivre une expérience citoyenne marquante.

Portrait de Saint-Martinois

Le Sou des Écoles : 117 ans d'engagement au service des enfants

Une association historique et toujours aussi dynamique
Créé le 12 juin 1909, le Sou des Écoles fait partie des plus anciennes associations de Fontaines Saint-Martin. Plus de 80 bénévoles s'y investissent aujourd'hui pour permettre, en complément des financements de la municipalité, le financement des sorties et projets scolaires, dans un esprit convivial et fédérateur. Un engagement précieux, qui contribue depuis plus d'un siècle à la vie de l'école et à l'animation du village.

Un bureau impliqué et motivé
Hugo, le président actuel explique avoir rejoint l'équipe "par hasard" lors de la scolarisation de son fils en 2023, puis s'être rapidement pris au jeu grâce à la bonne ambiance générale. Son rôle consiste à représenter l'association, coordonner les événements, et veiller à ce que "les rouages soient bien huilés" afin que chaque action soit un succès. Un état d'esprit partagé par un bureau soudé, qui fait de chaque réunion un moment chaleureux.

Des événements attendus et toujours réinventés
Vide-grenier, soirée Halloween, vente de sapins de Noël, tombola, kermesse, fête de fin d'année scolaire… le Sou propose chaque année des moments forts pour les familles. L'année 2025 a demandé une grande capacité d'adaptation en raison des travaux du groupe scolaire : les événements ont été déplacés sur de nouveaux lieux comme le stade Bernard Lacombe, l'espace Soliman Pacha ou encore l'esplanade Charles-de-Gaulle, avec un succès intact.
Le "couloir de la peur" d'Halloween 2025 a d'ailleurs battu un nouveau record d'affluence.

Des bénéfices directement reversés aux classes
Les bénéfices réalisés sont répartis équitablement entre les écoles maternelle et élémentaire, pour un montant d'environ 40€ par élève, permettant de financer spectacles, transports ou matériel pédagogique. Les enseignants choisissent ensuite librement l'utilisation de ces fonds, en fonction de leurs projets.

Une collaboration efficace avec la commune
La municipalité accompagne régulièrement le Sou : mise à disposition de salles, prêt de matériel (tables, barnums, barrières), autorisation d'occupation de l'espace public pour les grands événements.
Halloween bénéficie même d'un accès complet à la salle polyvalente, ce qui permet d'aménager une véritable "maison hantée".

Une vie associative fondée sur la bonne humeur
Le Sou fonctionne grâce à l'énergie et à l'humour de ses bénévoles, qui s'engagent chacun selon leurs disponibilités. L'association accueille volontiers toutes les bonnes volontés, car les événements ne pourraient exister sans une mobilisation collective forte.

Et demain ?
En 2026, le bureau souhaite poursuivre l'héritage laissé par l'équipe précédente, tout en développant de nouvelles idées. Parmi les nouveautés : le traditionnel loto laissera place à une "After School Party", combinée à une grande tombola dans un esprit fête foraine. Une occasion supplémentaire de rassembler les familles et de soutenir les projets des élèves.

LE SOU !
Fontaines-Saint-Martin

Faire-part

Rappel : pour une mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne, les mentions doivent être demandées par les intéressés. Si vous souhaitez voir apparaitre un avis de naissance, de mariage ou de décès d'un membre de votre famille, merci de faire votre demande au service de l'état civil à etatcivil@fontaines-saint-martin.fr

Naissances
LÉVÊQUES GUERRIERI Flore 20/09
LABROSSE Romy Aïda Sarah 1er/10
PITRAT Ezio Marin 05/10
MEKAMI TEUMEN Anaïs Jade 23/10
SIDIBE Djamila Aïcha 02/11

Mariages
SAUZE François Michel et CAPONY Sabine Mohéa Marie 04/10
BOURNE Loïc Damien et REZGUI Yesmine 11/10

Décès
NOM ET PRENOMS DU DEFUNT . DATE DU DECES
MIQUEY Thierry Gilles Augustin 25/09
TIXIER Fabien Paul Denis 26/09
LANTUEJOUL Michel 28/09
MOUROU Robert Lucien 15/10
BROCHOT veuve AVAKIAN Chantal Anne-Marie 16/10
FREISSINET Roger Jean 27/10
ROLLET Nicole 06/11
D'ORAZIO Giuseppe 14/11
PONCIONI Renée Colette 22/11
GRILLANDINI Michael François 24/11

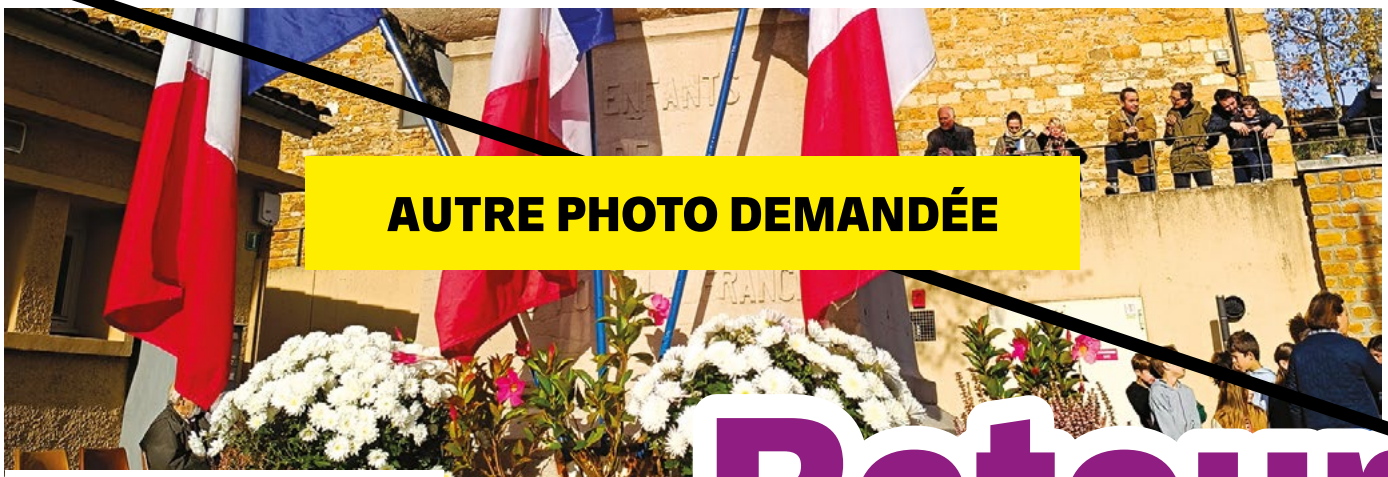

AUTRE PHOTO DEMANDÉE

Retour en images

↑ 11 NOVEMBRE 2025
COMMÉMORATION
Un moment de recueillement partagé autour du monument aux morts, en présence des élus, des enfants et des habitants.

↓ 21 NOVEMBRE 2025
SAÔNE EN SCÈNE
SPECTACLE “LIFE TIME”
La compagnie Amadeus Rocket a proposé une soirée d’improvisation mêlant humour et émotions.

↑ 8 DÉCEMBRE 2025
FÊTE DES LUMIÈRES
L’Association des commerçants et des artisans de Fontaines Saint-Martin a offert un apéritif dînatoire généreux, réunissant les habitants autour d’un moment convivial et gourmand.

↓ 12 DÉCEMBRE 2025
VŒUX DU PERSONNEL MUNICIPAL
Un temps d’échange convivial permettant aux agents de fêter ensemble la fin d’année.

← 6 DÉCEMBRE 2025
MARCHÉ DE NOËL
Un moment convivial réunissant des artisans et créateurs venus présenter et vendre leurs réalisations au public.

L’agenda

16/01/26
Vœux du Maire
salle polyvalente

23/01/25
Tombola du Sou
salle polyvalente

31/01/26
Boudin par l’Amicale des Ancien élèves
salle polyvalente

03/02/26
Permanence
Axa salle Jean Moulin

22/02/26
Match rugby RCVS US Vénissieux
stade B.Lacombe

07/03/26
Championnat lecture
salle polyvalente

03/03/26
Permanence Axa
salle Jean Moulin

15/03/26
Élections
Municipales
et Élections
Métropolitaines 1er tour

22/03/26
Élections
Municipales
et Élections
Métropolitaines 2e tour

28/03/26
Carnaval de la MJC